

## DOC. DE LA SESSION No 18

“ Ces papiers contiennent naturellement l'histoire des événements qui se sont passés dans l'intérieur de la province et complètent les minutes du conseil exécutif qui sont tantôt suffisamment intelligibles et tantôt bien incomplètes. Pour bien comprendre les questions de différente nature qui furent soumises à la Chambre d'Assemblée, il est nécessaire de prendre connaissance des papiers de la législature et de ceux du conseil exécutif. Par exemple, en 1785, lorsque la première élection eut lieu dans la ville de St-Jean, il y avait deux catégories de candidats sur les rangs, ceux de l'aristocratie et ceux de la démocratie. Comme aucune loi relative au droit de suffrage n'avait été promulguée jusqu'alors, la question fut laissée à la décision du gouverneur en son conseil qui accorda le droit de vote à toute personne qui résidait dans la province depuis trois mois. Les candidats démocratiques remportèrent la victoire par une grande majorité. Une revision du scrutin fut demandée immédiatement et le shérif, M. Oliver, en fut chargé. Cette revision eut pour effet de faire retrancher 180 votes à chacun des six candidats qui avaient obtenu la majorité des votes enregistrés et de faire déclarer les candidats de l'aristocratie élus. Les électeurs dont les votes furent mis de côté ayant résidé dans la province aussi longtemps que les autres, il en résulta que cette affaire prit le caractère d'une injustice révoltante. Les candidats défaits adressèrent une pétition à la législature pour faire reconnaître leurs droits, mais leur demande fut mise de côté sous le prétexte subtile qu'ils auraient dû contester immédiatement la décision du shérif. Les papiers de la législature contiennent cette pétition, mais en référant à ceux du conseil exécutif, nous trouvons la question exposée plus clairement. Ces derniers contiennent les divers documents échangés entre le shérif et les candidats, dans lesquels se trouvent l'exposé des faits et un compte rendu de la question par le shérif. La suite de ce conflit est assez étrange. Pour s'épargner l'ennui de recevoir d'autres pétitions, la législature adopta une loi considérant offense criminelle le fait de présenter une pétition demandant des changements dans le gouvernement, (?) où dans l'ordre de choses établi, à moins que telle pétition n'ait été préalablement approuvée par le grand juré à une assemblée trimestrielle, ou par au moins trois magistrats. Ces faits nous montrent que les fraudes électorales ne sont pas une invention moderne, mais qu'elles étaient en vogue au dix-huitième siècle, au milieu d'une population qu'on nous a souvent donnée comme exemple à imiter.

“ Maintenant que mon travail à Frédéricton est pratiquement terminé, je puis dire que j'ai préparé des listes de tous les documents qu'il m'a été possible d'examiner et que j'ai réussi à les faire déposer dans des endroits où ceux qui étudient l'histoire du Canada, pourront avoir accès. J'emporte à mon départ, l'espoir que le gouvernement provincial établira, dans un avenir rapproché, un bureau pour les archives ; qu'il s'occupera de rassembler tous les documents précieux dans un endroit à l'épreuve du feu et chargera quelqu'un d'en prendre soin.

“ Il reste à faire dans les provinces maritimes une liste des documents historiques que possède le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et une visite à tous les chefs-lieux de comtés afin d'obtenir des renseignements au sujet des matériaux historiques qui peuvent exister dans ces endroits. Si nous ajoutons à cela, la tâche de découvrir les documents privés que possèdent certaines personnes, l'examen des registres d'églises et la transcription des épitaphes placées sur les vieux tombeaux, pour commémorer les actes remarquables de la vie humaine, il paraîtra évident qu'il reste encore beaucoup de recherches à effectuer avant de compléter la collection de nos archives ”.

M. Laidlaw, qui fait partie du personnel de notre bureau, a commencé l'examen des archives de l'ouest du Canada, avec le précieux concours du Dr. Bain de la bibliothèque publique de Toronto. Il est désirable de voir organiser ce système d'investigation sur une plus grande échelle dans toutes les parties du Dominion, parce que ces perquisitions font comprendre toute l'importance de conserver les documents publics et privés.

Le nombre de ceux qui font des recherches historiques augmente : l'activité manifestée par le peuple des Etats-Unis à l'égard de tout ce qui concerne l'histoire de ce pays, histoire intimement liée à la nôtre pendant de nombreuses années, a peut-être commencé